



Conseil départemental du Gard
333 chemin du Mas de Boudan
30000 NIMES
Tel/fax : 04 66 76 95 83/84
Email : cgt@gard.fr
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>

Nîmes, le 29 septembre 2020

Compte Rendu CGT DE LA CAP B du 29 septembre 2020

Présents :

Elus :

Madame GIANNACCINI, Madame NOGUIER, Monsieur SERRE.
Soit 3 élus pour 6 sièges.

Experts Administration :

Madame PAQUIEN (DGS), Madame MARCK (DRH), Monsieur PASQUET (RH),
Madame GUEZENEC (RH), Monsieur HIERNART (Chef de Service Relations
Sociales), Madame Christa Barral (Chargée des CAP, Relations Sociales)

Représentants du personnel :

- CFDT 2 pour 3 voix
- CGT 2 pour 3 voix

- Secrétaire de Séance : Monsieur SERRE
- Secrétaire adjoint : CFDT

Approbation des PV du 30/06/2020

Vote : pour à l'unanimité

Préambule de Madame la Présidente :

Suite à la demande du syndicat CGT sur la possibilité de publier les listes des agents promouvables, l'administration a fait une étude juridique sur cette question. Il en ressort que nous avons le choix soit d'afficher dans l'espace RH de chaque agent ses possibilités d'avancement et/ou promotion, soit de publier trimestriellement sur intranet la liste de tous les agents remplissant les conditions pour un avancement ou une promotion.

Concernant les recours sur la prime COVID, celle-ci seront examinées lors de la CAP du 1^{er} décembre. L'agent fait un courrier de demande de recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la CAP. L'administration lui adresse un accusé de réception. La demande de l'agent fait l'objet d'une étude et proposition par l'ensemble de la chaîne hiérarchique. La proposition de l'administration fait l'objet d'un débat et avis de la CAP.

Demande de cumul d'activité :

Le tableau remis aux OS pour cette CAP, s'est avéré incomplet, il nous est remis un autre tableau en séance.

Nous apprenons que pour une situation, l'Administration a demandé un arbitrage au collège de Déontologie de la Collectivité. Son dossier fait l'objet d'un sursis à décision.

5 situations sont validées.

Vote : Pour à l'unanimité

Les élus CGT CAP B